

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2014

## PROCES-VERBAL

Le sept juillet deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, maire.

Etaient présents : MM. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS DUPONT Brigitte – M. IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – MM. CHASTANET Vincent – ROUSSEL Pascal – Mme PERRY Corinne – M. BUISSET Jérôme – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mme LOUAIL Céline – Mme DUMONTIER Dominique – M. LEPERCQ Olivier.

Etait absent et représenté : M. Jérôme BUISSET (pouvoir à M. Jean-François IRIBARREN).

Secrétaire de séance : Madame Céline LOUAIL.

Les procès-verbaux des séances ordinaires des 19 Mai et 20 juin 2014 sont adoptés.

## Ordre du Jour

### 1 - COMMISSION DES FINANCES : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 avril dernier, ont été désignés les délégués aux différentes commissions communales.

La commission communale est composée, à ce jour, de conseillers de la même liste.

Or, l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que "*dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.*"

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'un délégué supplémentaire de la liste d'opposition soit désigné pour siéger à la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte la proposition de Monsieur le Maire et désigne M. Olivier LEPERCQ, délégué à la commission des Finances.

### 2 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou une ouverture de crédit pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit ligne de trésorerie, dans les conditions ci-après :

**Montant : 100 000 €**

**Durée : 12 mois**

**Taux : index variable \* Euribor 3 mois moyenné, auquel s'ajoute une marge de 2.45%, soit 0.325% + 2.45% - 2.775%**

**Commission d'engagement : 150 € (0.15% du montant total de la ligne) avec un minimum de perception de 120 €.**

### 3 - VERSEMENT d'INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR INTERIMAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au versement d'indemnités de conseil et de confection de budget à Madame Viviane FRANCHET, comptable du trésor, par intérim, au taux de 100%.

### 4 - ÉCOLE PRIVÉE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 Euros à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Privée Saint-Joseph pour l'organisation de la soirée théâtrale du 21 juin 2014.

### 5 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la demande de la Trésorerie pour l'admission en non-valeur de produits devenus irrécouvrables pour la somme de 313.55 Euros correspondant à de l'assainissement et de la cantine des exercices 2011 et 2012.

### 6 - SIGNALÉTIQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour la fourniture et la pose de panneaux de signalétique :

- SIGNAUX GIROD : 16 583.50 € TTC pour 89 planches
- LACROIX SIGNALISATION : 19 009.66 € TTC pour 64 planches

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au devis SIGNAUX GIROD OUEST d'un montant de 16 583.50 Euros pour la fourniture et la pose de panneaux de signalétique.

### 7 - TRAVAUX BATIMENTS :

#### - MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis concernant les travaux de réaménagement de la Médiathèque.

TRAVAUX	ENTREPRISE	€ HT	€ TTC	ENTREPRISE	€ HT	€ TTC
<u>Aménagement Intérieur</u>	JADAULT Christian			Laurent MAILLOCHEAU		
Installation de l'escalier	Hêtre	4 790.00	5 748.00	Sapin	4 495.40	5 394.48
Isolation et « placo »	120 mur et 200 plf	5 873.60	7 048.32	100 mm partout	7 977.20	9 572.64
Aménagement des placards	étagères crémaillères	3 727.20	4 472.64	4 étagères fixes	2 985.00	3 582.00
TOTAL		14 390.80	17 268.96		15 457.60	18 549.12
<u>Electricité, Chauffage</u>	Alain HILAIRET			MPS		
Electricité		1 376.60	1 651.92		2 012.46	2 414.95
Chauffage		1 106.00	1 327.20		1 731.06	2 077.27
TOTAL		2 482.60	2 979.12		3 743.52	4 492.22
<u>Peinture et sols</u>	DEBIAIS Lionel			GIRAUD Jean-Claude		
Peintures (murs et plafonds)		1 528.80	1 834.56		1 835.60	2 202.72
Fourniture et pose d'un sol plastifié		1 458.00	1 749.60		1 883.48	2 260.18
TOTAL		2 986.80	3 584.16		3 719.08	4 462.90
TOTAL général		19 860.20	23 832.24		22 920.20	27 504.24

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable aux devis ci-après :

TRAVAUX	ENTREPRISE	€ HT	€ TTC
<u>Aménagement intérieur</u>	JADAULT Christian		
Installation de l'escalier	Hêtre	4 790.00 €	5 748.00 €
Isolation et « placo »	120 mur et 200 plf	5 873.60 €	7 048.32 €
Aménagement des placards	étagères crémaillères	3 727.20 €	4 472.64 €
TOTAL		14 390.80 €	17 268.96 €
<u>Electricité, Chauffage</u>			
Electricité	Alain HILAIRET	1 376.60 €	1 651.92 €
Chauffage	MPS	1 731.06 €	2 077.27 €
TOTAL		3 107.66 €	3 729.19 €
<u>Peinture et sols</u>	GIRAUD Jean-Claude		
Peintures (murs et plafonds)		1 835.60 €	2 202.72 €
Fourniture et pose d'un sol plastifié		1 883.48 €	2 260.18 €
TOTAL		3 719.08 €	4 462.90 €
TOTAL GENERAL		21 217.54 €	25 461.05 €

Tout pouvoir est donné à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal pour solliciter l'octroi de subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

**- LOGEMENT (23, Rue du Général de Gaulle)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis concernant les travaux de réhabilitation du logement 23, rue du Général de Gaulle :

TRAVAUX	ENTREPRISE	€ HT	€ TTC	ENTREPRISE	€ HT	€ TTC
<u>Aménagement intérieur</u>	JADAULT Christian			JADAULT Christian		
Réparation du parquet		180.00	216.00		180.00	216.00
Aménagement d'un WC "handicapé"		749.60	899.52		749.60	899.52
TOTAL		929.60	1 115.52		929.60	1 115.52
<u>Electricité, Plomberie</u>	HILAIRET Alain			MPS		
Electricité		3 599.00	4 318.80		5 970.29	7 164.35
Plomberie		571.00	685.20		1 696.76	2 036.11
TOTAL		4 170.00	5 004.00		7 667.05	9 200.46
<u>Peinture et sols</u>	DEBIAIS Lionel			GIRAUD Jean-Claude		
Peintures (murs et plafonds)		5 516.29	6 619.55		7 739.38	9 287.26
TOTAL		5 516.29	6 619.55		7 739.38	9 287.26
SOREGIES (déplacement du compteur)		432.60	475.86		432.60	475.86
TOTAL général		11 048.49	13 214.93		16 768.63	20 079.10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable aux devis ci-après :

TRAVAUX	ENTREPRISE	€ HT	€ TTC
<u>Aménagement intérieur</u>	JADAULT Christian		
Réparation du parquet		180.00 €	216.00 €
Aménagement d'un WC "handicapé"		749.60 €	899.52 €
<b>TOTAL</b>		<b>929.60 €</b>	<b>1 115.52 €</b>
<u>Electricité, Plomberie</u>	HILAIRET Alain		
Electricité		3 599.00 €	4 318.80 €
Plomberie		571.00 €	685.20 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 170.00 €</b>	<b>5 004.00 €</b>
<u>Peinture et sols</u>	DEBLAIS Lionel		
Peintures (murs et plafonds)		5 516.29 €	6 619.55 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 516.29 €</b>	<b>6 619.55 €</b>
SOREGIES (déplacement du compteur)		432.60 €	475.86 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 048.49 €</b>	<b>13 214.93 €</b>

Tout pouvoir est donné à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal pour solliciter l'octroi de subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

## **8 - BORNE DE RECHARGE DE VEHICULE ELECTRIQUE.**

Considérant que pour contribuer à l'objectif du schéma régional visant le déploiement de 1000 bornes de recharge en Poitou-Charentes d'ici à 2016, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE dans sa séance du 25 juin 2013 a autorisé le Président du Syndicat à :

- Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région pour le Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les véhicules électriques en Poitou-Charentes afin de participer à la couverture de points de recharge sur le département de la Vienne, de manière concertée avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

- Créer un « programme de bornes électriques » estimé à un montant de 200 000 € HT pour les années 2013 à 2016 qui prendra en charge 20 % de l'investissement des infrastructures de recharge sur un projet d'une collectivité ayant souhaité participer aux programmes national et régional sur présentation d'une facture ;

Considérant que la candidature du Syndicat ENERGIES VIENNE a été retenue par décision du Commissariat général à l'investissement du 29 janvier 2014 et que les conventions de la Région et de l'ADEME ont été notifiées fin mai 2014 ;

Considérant l'intérêt de ce projet de déploiement coordonné de bornes de recharges de véhicules électriques sur le territoire du Syndicat ENERGIES VIENNE et son coût résiduel limité pour la commune, compte tenu d'une prise en charge à hauteur de 90 % de l'investissement (par des subventions cumulées de l'Etat pour 50%, de la Région pour 20% et du Syndicat pour 20%) ;

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE se chargera, pour le compte de la Commune, de collecter l'ensemble des subventions Etat-Région, et de lui reverser les montants correspondants ;

Considérant l'offre ALTERBASE présentée à la commune par SOREGIES, opérateur des bornes ;

Considérant que les Statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014 comprennent, à compter de cette date, la compétence optionnelle intitulée « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- De s'inscrire dans la démarche volontaire de déploiement d'une borne de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la commune ;
- De transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, au Syndicat ENERGIES VIENNE, la compétence optionnelle « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;
- D'entrer en discussion avec SOREGIES pour définir le lieu d'implantation le plus approprié ;
- De conférer la gratuité de stationnement, quels que soient les emplacements, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité sur le domaine public, pour une durée de 2 ans minimum ;
- De voter l'investissement de 12 825 € HT ainsi que la TVA correspondante suivant taux en vigueur, ce qui laisserait à la charge effective de la commune, après l'obtention des subventions, un coût net à financer de 1 282,50 € HT auquel s'ajoute la TVA minorée de la part de TVA remboursée par le FCTVA ;
- De donner mandat au Syndicat ENERGIES VIENNE pour qu'il collecte pour le compte de la Commune les subventions de l'Etat et de la Région ;
- D'autoriser le maire à signer l'offre ALTERBASE.

#### **9 - CIMETIÈRE : PLAQUE ET STÈLE SUR CAVURNE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, définit les dimensions suivantes :

- plaque : 0.60 m x 0.60 m
- stèle : la hauteur ne devra excéder 0.60 m.

#### **10 - RESTAURANT LE CAMPAGNARD : DEMANDE D'INSTALLATION DE TABLES SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la demande de Monsieur Jean-Pierre PETRANTONI, gérant du restaurant Le Campagnard pour l'installation de quatre tables devant son restaurant, sur la voie publique, du 15 juin au 30 septembre, uniquement le soir, du jeudi au samedi soir, veille et jour férié et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

#### **11 - CIRCULATION RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte que la circulation soit réglementée dans les conditions définies ci-après :

- Sens unique rue du Général de Gaulle (de l'intersection rue Saint Pierre à l'intersection Grand-Rue) ; les voitures venant de la Grand'Rue souhaitant aller vers l'Isle-Jourdain, devront emprunter la rue Saint Pierre puis la rue du Général de Gaulle ;

- Phase d'expérimentation de 6 mois (à compter du 1<sup>er</sup> septembre) ;
- Registre de doléances à disposition des usagers en Mairie ;
- Travail avec les services de l'Équipement du Conseil Général afin d'établir un cheminement piétons sécurisé, et matérialisé de manière cohérente un marquage au sol.

## **12 -RESSOURCES HUMAINES – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire pour :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2014.
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2014.
- Autorise Monsieur le Maire à saisir, pour avis, le Comité Technique Paritaire sur cette proposition,

## **13 - APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE DONT LE SYNDICAT ENERGIES VIENNE EST LE COORDONNATEUR.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- Décide de l'adhésion de la commune au Syndicat ENERGIES VIENNE au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
  - o L'acheminement et de fourniture de gaz naturel et services associés à la fourniture de gaz ;
  - o L'acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;

## **14 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS ET LA COMMUNE D'USSON-du-POITOU.**

- **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE DES SPORTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Emet un avis favorable à l'assistance du service de la Communauté de Communes du Montmorillonnais pour l'assistance dans une étude préalable concernant le projet de la halle des sports.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Communauté de Communes du Montmorillonnais et la commune.

- **ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE ET DU PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Emet un avis favorable à l'assistance du service de la Communauté de Communes du Montmorillonnais pour l'assistance dans l'élaboration du document unique et le plan
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Communauté de Communes du Montmorillonnais et la commune.

## INFORMATIONS

- Lettre de remerciements du Club de Gymnastique pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 416 € pour l'achat de tapis.
- Lettre de remerciements de l'Association Culture et Créations Ussonnaises pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le démarrage.
- Communauté de Communes du Montmorillonais :
  - o Marché au cadran : marché aux bovins aux Hérolles tous les lundis.
  - o Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale : 499 294 €, les élus communautaires ont opté à l'unanimité pour que ce fonds ne soient pas reversé aux communes adhérentes mais permette à la Communauté de Communes du Montmorillonais d'investir ce fonds dans des opérations bien définies.
  - o Installée dans ses nouveaux locaux, une porte ouverte aura lieu le samedi 19 Juillet après-midi.
- La Poste : le relevé du courrier des boîtes aux lettres de la Gènebrière et de Lafont est avancé à 9 heures au lieu de 10 heures, ce à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2014.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

### **Madame Brigitte LOUIS DUPONT**

Les ateliers d'été commencent demain, il y a environ 20 enfants inscrits pour chaque jour (mardi et jeudi).

### **Madame Monique ARLLOT**

- Problèmes écoulement des eaux pluviales :
  - o Rue de la Tournelle
  - o Fossé de l'ancien stade
- Nettoyer le Pont des Peluches

### **Monsieur Pascal ROUSSEL**

Inauguration vendredi prochain par le Club Omnisport de l'éclairage des terrains de tennis, une invitation a été adressée aux membres du Conseil Municipal, ainsi qu'aux clubs voisins.

### **Madame Corinne PERRY**

Comment s'est passée l'après-midi Canoë ? Réponse de Monsieur le Maire : Très bien, un questionnaire sera adressé à tous les participants pour recueillir leur avis. A l'avenir, la date sera à prévoir plus tôt.

### **Monsieur Alain POUTHIER**

Monsieur Jean-Claude MONToux déplore les odeurs des containers à poubelles.

### **Madame Céline LOUAIL**

Un micro ondes est demandé dans le Club House pour permettre le réchauffage des biberons et repas préparés des jeunes enfants.

Les salles ne sont pas pourvues de boîte à pharmacie.

### **Madame Dominique DUMONTIER**

Où peut-on déposer les cartouches d'imprimante ? Réponse : à la déchetterie.

Vitesse excessive des véhicules devant l'Ecole Privée.

La Commune peut-elle mettre des cailloux dans les chemins ? Réponse : cela vient d'être fait, une autre opération sera faite avant l'hiver.

Une personne a été retenue pour la commission des finances, je demande à intégrer le CCAS. Réponse : La demande sera évoquée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Monsieur Olivier LEPERCQ**

Sonorisation du bourg : un micro plus performant serait nécessaire.

Séance levée à 22 heures 30.